

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 29 avril 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Milhaud Mme Evelyne Lenoble

46 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser:

Mmes Nicole Gabella, Pauline Rahmani, MM. Olivier Gétaz, Jean-Philippe Egger, Alexandre Liardet, Luc Chevalaz, Patrick Schneiter, Thierry Bertinotti, Sébastien Hirschi.

M. le Municipal Michel Crottaz est excusé.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2014 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau a reçu les remerciements de M. Jean-Philippe Egger et de Mme Denise Imesch, fleuris pour leur anniversaire.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 6/14 – Installation du Wifi au Château

M. Romain Perrenoud donne lecture du rapport de la commission. M. Josselin Meylan donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, en reconnaissant le besoin pour l'établissement scolaire du Château d'une installation wifi orientée vers l'avenir, avec un accès internet sécurisé, pouvant garantir une pérennité maximale de l'infrastructure informatique, et en ayant entendu M. Jean-Christophe de Mestral ainsi que le responsable technique M. Hubert de Mestral, la commission unanime propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés et à signer les contrats de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des projets;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 74'000.- pour l'installation du Wifi au Château;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Parc info, central tél. et site Aubonne.ch".

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal de Mestral répond à Mme Catherine Aellen que la garantie de Fr. 4'068.- mentionnée dans le rapport de la CoFin est un service de maintenance tout compris pendant trois ans, renouvelable ou pas.

M. de Mestral confirme à Mme Denise Imesch que l'Aula est déjà équipé d'un Wifi.

M. de Mestral confirme également à M. Serge Thorimbert que le nombre d'antennes a été déterminé sur la base de mesures correctement évaluées.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité et de la Direction des écoles, M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour ce vote.

4. Préavis No 7/14 – Rapport de gestion accompagnant les comptes 2013

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du rapport de gestion. Les rapports sont distribués aux Conseillers en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité se réjouit des comptes 2013. Elle rappelle toutefois que plusieurs recettes ont un caractère conjoncturel et sont donc soumises à une forte volatilité. D'autre part, et vis-à-vis des grands investissements en cours et devant nous, il est hautement souhaitable que la marge d'autofinancement se maintienne à son niveau actuel, voire qu'elle atteigne durablement 2,5 millions. La Municipalité ne saurait terminer son rapport sans remercier Mme Carriot et MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2013 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte

- a) les comptes 2013 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 28'552'676.56 aux recettes; Fr. 28'193'460.67 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de Fr. 359'215.89.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 36'705'854.70.

2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2013 et lui en donne décharge.

Cet objet est du ressort de la commission des finances ainsi que de la commission de gestion, dont le président rappelle la composition, soit :

Mme Valérie André, M. Vladimir Mange, Mme Sandra Linder, M. Thierry Bertinotti, M. Alexandre Liardet, M. Rémy Senglet, M. Mathieu Félix. Suppléants : M. Alain Biedermann et M. Marc-Henri Vallon.

Le président rappelle également que chacun peut adresser par écrit des observations à la CoGest.

5. Nomination des délégués aux groupes de travail intercommunaux d'Objectif Ensemble

Chaque Conseil législatif d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St. Oyens doit nommer un Conseiller par groupe de travail, pour le lancement de l'étude de fusion en cours.

M. le Syndic rappelle que les groupes de travail sont formés d'un membre de la Municipalité de chacune des communes concernées, d'un membre du Conseil communal ou général et d'un membre de la population. Si plus d'un délégué par Conseil est intéressé par un même thème, les Conseillers surnuméraires pourraient faire partie d'un groupe de référence dont un membre serait désigné personne de contact avec le groupe de travail relatif. Par ailleurs, M. le Syndic répond à M. Thomas Buchanan que chaque groupe est libre de trouver les appuis juridiques qui lui paraissent nécessaires.

Pour chaque groupe de travail, les Conseillers suivants se proposent :

- Nom et armoiries : M. Pascal Lincio, M. Thierry Bertinotti
- Finance et taux d'imposition : M. Charles Gabella
- Administration et ressources humaines : Mme Sandra Linder, M. Nicolas Suter
- Règlements : M. Denis Berger
- Manifestations et sociétés locales : Mme Evelyne Lenoble
- Projets d'investissement : M. Jean-Daniel Aubert
- Mobilité : M. Gérard Heimberg, M. Marcel Schwab
- Patrimoine : Mme Anne-Marie Piguet, M. Daniel Favre

- Ressources non financières : Mme Christine Dubugnon.

Le président rappelle que les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mai.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet annonce quelques manifestations extraites des affiches mensuelles placardées en ville :

1^{er} mai : assemblée générale de la SDA qui célébrera les 30 ans de SDA de M. Pascal Lincio.

2 mai : balade autour de la vieille ville accompagnée par un guide de Pro Natura, suivie d'un apéro au Centre des jeunes au Château où seront exposés des terrariums.

16 mai : concert de musiques anciennes organisé par le Conservatoire de l'Ouest Vaudois, au Temple.

24 mai : marché de printemps de la SDA.

M. le Municipal Eric Muller fait savoir que le pavillon en bois qui se trouvait dans le préau de l'école à côté du chantier des futures salles de classe a été déménagé par hélicoptère dans la clairière des Rochettes, aménagée par l'équipe de la voirie. Cet objet de près de quatre tonnes y a trouvé sa place.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que Mme Blaser, assistante de sécurité publique, attend un heureux évènement pour la fin de l'année; elle compte reprendre son travail à temps partiel. La Municipalité cherche un nouvel ASP afin d'assurer le suivi sécuritaire à Aubonne et répondre aux demandes de collaboration des communes voisines. Actuellement, nos ASP sont délégués, contre paiement, à Allaman, Etoy et Gimel, alors que d'autres demandes sont en suspens.

Les peintures pour le 30km/h commencent à apparaître sur les chaussées et M. de Mestral recommande à chacun d'être attentif aux priorités de droite qui vont émerger au fur et à mesure de l'avancée des travaux; la première tranche sera terminée d'ici fin mai alors que le dernier segment, sur la rue de Trévelin, se fera pendant les vacances d'été.

La délocalisation des serveurs informatiques de la Commune sur les deux sites de la Sefa s'est faite sans difficulté.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier invite chacun cordialement à l'apéritif offert par la Municipalité à l'occasion de l'ouverture de la piscine le 10 mai prochain.

M. Rossier signale que les travaux au chemin du Mont-Blanc sont pratiquement achevés; il reste un dernier tronçon vers les tennis, avant la mise en place des bordures et la pose du revêtement. Les travaux du futur collège sont lancés; l'ancien dépôt Gaggio a été démonté, le pavillon a été enlevé et les terrassements vont commencer incessamment.

Le chantier de Montillier, où le réservoir est en cours d'extension, avance bien, selon le planning.

La première phase du chantier pour l'alimentation en gaz et en eau au chemin des Sapins est terminée.

M. le Syndic relève l'efficacité des collaborateurs du service technique et la bonne maîtrise de l'ensemble des abondantes opérations en cours, très bien coordonnées.

Concernant le projet de fusion, la commune de St-Oyens décidera mercredi si elle entre en matière ou non. Les Municipaux des quatre communes ont déjà été répartis dans les neuf groupes de travail qui

seront formés de douze personnes. Une charte devrait être élaborée pour faire fonctionner ces groupes; ils feraient des propositions aux Municipalités, animés d'un bon esprit d'équipe et décidant les choses par consensus. Chaque groupe agirait selon ses propres règles, avec éventuellement des appuis extérieurs, en maîtrisant toutefois les aspects financiers. M. Rossier rappelle le planning des opérations: mise en route des groupes avant les vacances d'été, fin de leurs travaux pour fin avril 2015, votation des Conseils en septembre 2015, votation populaire en octobre 2015, entrée en vigueur éventuelle de la nouvelle commune pour juillet 2016.

7. Questions et vœux

M. Pascal Lincio complète l'information de Mme Burnet concernant le marché de printemps du 24 mai, qui est organisé par la SDA en collaboration avec l'église évangélique réformée et quelques commerçants aubonnois.

Concernant les locaux scolaires, Mme la Municipale Burnet répond à M. Jean-Daniel Aubert, qu'en principe les 7^e et 8^e HarmoS occuperont le Château dès 2014, Pré Baulan sera occupé jusqu'à fin juin 2015 et ensuite toutes les classes seront au Château et surtout au Chêne. Les détails dépendent de la direction scolaire. A la rentrée 2015, l'école aura tous les locaux nécessaires pour fonctionner au minimum, en sachant qu'il y aura une deuxième tranche à venir.

M. Vladimir Mange signale que du 2 au 11 mai auront lieu les Journées du soleil en Suisse dont le but est de promouvoir l'énergie solaire. M. Mange regrette que la commune d'Aubonne ne soit pas partie prenante et il présente volontiers ses installations à toute personne intéressée, qui se verra offrir un petit apéro.

M. le Syndic informe M. Alain Biedermann que la commune de Féchy ne paraît pas prête à fusionner et la commune d'Allaman est dans une situation difficile dont elle devra s'extraire. Ces deux villages ont fait un sondage auprès de leurs habitants pour déterminer leur intérêt à fusionner, mais le résultat du dépouillement n'est pas connu.

M. Rossier indique à M. Josselin Meylan que, si une solution pouvait être trouvée pour Allaman, cette commune pourrait éventuellement rejoindre la fusion en cours après la date butoir du 30 juin 2014.

M. Marcel Schwab demande si la Municipalité a entrepris des démarches pour améliorer le confort de la place de la Gare qui n'offre même pas un banc. M. le Syndic fait savoir que le souci de la Municipalité est de donner une nouvelle vocation à cette place, qu'elle ait une raison d'être, autre que des routes en traversée. Les infrastructures pour accueillir les utilisateurs des transports publics sont prêtes et la Municipalité réfléchit pour donner un sens à ce site qui se centralise, qu'il devienne un lieu de rencontre, un lieu de vie. Les réflexions sont entamées mais pas concrétisées et nécessitent un peu de temps. Par ailleurs, M. le Syndic confirme que des réflexions urbanistiques avaient eu lieu sur l'avenir de la place de la Gare il y a une dizaine d'années, mais sans étude de plan de quartier ni mise à l'enquête.

Mme Marie-Christine Saxer Studer suggère d'installer des bancs à la gare durant le laps de temps de réflexion. La Municipalité en prend note.

M. le Municipal Muller répond à M. Thomas Buchanan, qui demande où en est la place de jeux, qu'il a tenu ce matin une séance avec le fournisseur de jeux. Le projet, bien pensé, avec des mandataires

compétents et élaboré avec le service des parcs et jardins, arrive à bout touchant. Le préavis avec des prix définitifs devrait pouvoir être déposé lors de la séance du 24 juin 2014.

Concernant les travaux au chemin du Mont-Blanc, M. le Syndic confirme à Mme Sandra Linder qu'un revêtement provisoire a été mis en place pour toute la durée des travaux du collège. Le revêtement final sera posé lorsque le gros œuvre sera terminé.

Mme Denise Imesch relève que les arrangements floraux aubonnois sont magnifiques. L'assemblée applaudit et M. le Municipal Muller transmettra à qui de droit.

Le président lève la séance à 21h30, après avoir rappelé que la prochaine séance aura lieu le 27 mai 2014.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor